

Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ

OBJECTIF DE L'APRQ : LE MAINTIEN À DOMICILE

Québec, le 3 mars 2025 - L'Association de professionnelles et professionnels retraités du Québec (APRQ) demande que la *Politique nationale sur les soins et les services de soutien à domicile* (MSSS) porte expressément sur le maintien à domicile afin que les personnes âgées puissent demeurer le plus longtemps possible chez elles, si elles le souhaitent.

Tout en s'insérant largement dans la vision énoncée au document de consultation, l'APRQ soutient que la notion de soutien à domicile apparaît comme étant des mesures à implanter pour assurer le maintien à domicile. La vision du MSSS doit donc être bonifiée afin que l'objectif premier à atteindre est le maintien à domicile. Outre les valeurs déjà inscrite dans la politique, l'APRQ considère que l'autonomie et l'indépendance sont nécessaires afin que les personnes âgées puissent décider de leur manière de vivre, le plus longtemps possible.

« Chez soi, le premier choix, en santé et en sécurité »

C'est pourquoi, selon le président Jacques Pelchat, l'APRQ considère que le maintien à domicile devrait être considéré comme un droit à reconnaître au Québec et s'inscrire expressément dans la future politique.

Quatre nouveaux principes directeurs

Outre les principes directeurs inscrits dans la politique, l'APRQ propose quatre nouveaux principes directeurs.

- **Prévention et bien-être** : Promouvoir des stratégies de prévention et de bien-être pour soutenir la santé physique, mentale et émotionnelle des personnes âgées, en privilégiant les programmes de santé publique et les initiatives communautaires et sociétales.

- **Adaptation des milieux de vie :** Développer un programme d'accès, de modernisation et de construction de lieux d'habitation visant le « **Chez soi, le premier choix, en santé et en sécurité** ». Ce programme devrait être mis en place avec la contribution gouvernementale québécoise et fédérale avec des partenaires de l'État, soit les instances municipales, les communautés autochtones et inuites ainsi que le secteur coopératif et les entreprises de service.
- **Équité financière :** S'assurer que les services ainsi que les soins offerts par le gouvernement ou des tiers le sont en garantissant que les personnes âgées reçoivent des services sans égards à leur lieu de résidence, en toute équité financière.
- **Innovation technologique :** Utiliser la technologie pour améliorer l'efficacité et l'accessibilité des services, avec des outils comme la télémédecine, les dispositifs de sécurité à domicile et les plateformes numériques de communication.

À propos de l'APRQ

L'APRQ regroupe plus de 5 300 membres ayant travaillé comme professionnelles et professionnels au Gouvernement du Québec, dans l'un de ses organismes ou sociétés d'État, ainsi que dans quelques CÉGEPs du Québec. Parmi nos membres, près de 20 % ont 75 ans et plus ainsi que 54 % ont entre 65 et 74 ans. D'autre part, près de 43 % de nos membres demeurent hors des régions administratives de Québec et de Montréal. Le maintien à domicile est une priorité de notre association. L'APRQ est membre de l'Alliance des associations de retraités (AAR).

-30-

Jacques Pelchat, président, au nom de l'APRQ

Cellulaire : 418 925-7745

Courriel : presidence@aprq.ca